

**23E RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT)**

(14-21 novembre 2022)

ORDRES DU JOUR ANNOTÉS PROVISOIRES

1. Ouverture de la réunion

M. Ernesto Penas (UE), Président de la Commission, ouvrira la réunion et souhaitera la bienvenue aux participants tant en présentiel qu'en ligne.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions

*L'ordre du jour est disponible en tant que document **PLE-100/2022**. Le calendrier provisoire de la réunion a été publié en tant que document **GEN-002/2022**, mais les délégués doivent noter que, comme d'habitude, il pourrait changer à court préavis. Les documents sont distribués comme décrit dans le document **GEN-003/2022** ; l'accès au site web des documents est décrit dans le document **GEN-005/2022**, l'accès à la connexion Wifi dans le document **GEN-005/2022** et les dates limites de soumission des documents sont incluses dans le document **GEN-007/2022**. Les directives pour l'utilisation de la plateforme électronique (ZOOM) sont incluses dans le document **GEN-009/2022**.*

3. Présentation des délégations des Parties contractantes

*M. Camille Jean Pierre Manel, le Secrétaire exécutif, présentera les Parties contractantes assistant à la réunion. La liste des participants sera diffusée sous la référence **GEN-008/2022**.*

4. Présentation des observateurs

*M. Camille Jean Pierre Manel, le Secrétaire exécutif, présentera les observateurs présents. La liste des participants sera diffusée sous la référence **GEN-008/2022**.*

5. Examen du rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Dr Gary Melvin, le Président du SCRS, présentera les principales conclusions du SCRS de 2022 incluses dans le document **PLE-104/2022**. Les avis concernant des espèces particulières seront présentés aux Sous-commissions pertinentes ainsi que la Feuille de route révisée pour les processus de MSE de l'ICCAT, incluse dans le document **PLE-114/2022**. Le Rapport du Secrétariat sur la recherche et les statistiques est inclus dans le document **PLE-105/2022**.*

*Les Règles et procédures de l'ICCAT pour la protection, l'accès et la diffusion des données ont été provisoirement adoptées en 2021 pour une période d'un an afin d'offrir la possibilité aux CPC d'examiner, et en tant que de besoin, d'apporter des contributions aux amendements proposés en 2022. Aucun commentaire n'ayant été reçu au cours de l'année, le document **PLE-110/2022** comporte les Règles et procédures de l'ICCAT pour la protection, l'accès et la diffusion des données pour adoption finale.*

6. Examen des rapports des réunions intersessions tenues en 2022 et examen de toute action nécessaire

Les rapports des réunions intersessions des Sous-commissions et du PWG seront examinés au sein des organes subsidiaires respectifs.

*La Commission devrait examiner les conclusions du projet de rapport du Groupe de travail virtuel sur la révision du Règlement intérieur. Veuillez vous reporter aux documents **PLE-101/2022**; **PLE-108/2022** et **PLE-109/2022** ainsi qu'au Document de travail du président de ce Groupe [**PLE-112/2022**]. Le Président présentera ces documents et récapitulera les travaux réalisés à ce jour par le Groupe.*

7. Examen des progrès accomplis dans le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT et examen de toute action nécessaire

*Chaque organe subsidiaire devrait, si le temps le permet, examiner et envisager toute actualisation à apporter à la mise en œuvre des Recommandations du Comité d'Évaluation des Performances. La plénière devrait examiner les conclusions de chaque organe, ainsi que les recommandations renvoyées à la plénière, en vue de déterminer si une mesure ultérieure est nécessaire. Toutefois, si l'on manque de temps, cela pourrait être examiné à la Réunion annuelle de 2023. Les informations concernant la plénière seront diffusées en tant que document **PLE-111/2022**.*

8. Assistance aux États côtiers en développement et renforcement des capacités

*Des informations sur le Fonds de participation aux réunions (MPF) sont présentées dans le document **STF-206/2022**.*

9. Coopération avec d'autres organisations

- 9.1. Coopération avec d'autres Organisations Internationales (OIG) **PLE-106/2022**
- 9.2. Mise à jour sur l'avancement des processus ABNJ2 et BBNJ, le cas échéant.

10. Rapport du Comité permanent des finances et de l'administration (STACFAD) et examen des recommandations qui y sont proposées

*Le Président du STACFAD passera en revue les travaux entrepris et les recommandations formulées par le STACFAD, y compris les décisions relatives au budget et aux contributions au titre de 2013 (**STF-203/2022**, **STF-204/2022** et **STF-205/2022**).*

11. Rapports des Sous-commissions 1-4 et examen des recommandations qui y sont proposées

Les rapports des Sous-commissions seront adoptés par correspondance. La Commission devrait examiner les Recommandations transmises par les Sous-commissions pour adoption.

12. Rapport du Comité d'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT (COC) et examen des recommandations qui y sont proposées

*La Commission devrait examiner les Recommandations transmises par le Comité ainsi que les Tableaux d'application (**COC-304/2022**) et les mesures qui pourraient être requises sur la base des discussions du COC, disponibles dans le document **COC-308A/2022**. Le COC pourrait être orienté dans ses actions par la Rés. 16-17.*

13. Rapport du Groupe de travail permanent sur l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT (PWG) et examen des recommandations qui y sont proposées

*La Commission devrait examiner les Recommandations transmises par le Groupe, y compris l'approbation de la Liste IUU (**PWG-405/2022**).*

14. Réunions intersessions en 2023

La Commission pourrait souhaiter fixer les dates et les lieux de tenue des réunions intersessions en 2023, y compris leur format (en présentiel, en ligne, hybride)

15. Simplification des mesures de conservation et de gestion

*Le Secrétariat, en consultation avec le Président de la Commission, a élaboré le document **PLE-103/2022**. L'AOTTP ayant achevé ses travaux, il est considéré que la Rec. 14-02 pourrait être désactivée et l'approbation de cette décision est donc sollicitée auprès de la Commission.*

16. Autres questions

D'autres questions pourraient être soulevées par les Parties contractantes présentes à la réunion, ou par le Président, si nécessaire. Toutefois, dans la mesure du possible, les CPC devraient informer le Président, avant la réunion, de toute question qu'elles souhaitent soulever et soumettre tous les documents pertinents à l'avance.

*Les États-Unis ont présenté un projet de Résolution sur le changement climatique inclus dans le document **PLE-107/2022**.*

17. Lieu et dates de la prochaine réunion de la Commission

La Commission doit déterminer les dates de la prochaine réunion annuelle et réfléchir à son format (en présentiel/hybride).

18. Adoption du rapport et clôture

*À la date de rédaction, plusieurs déclarations écrites pour la plénière ont été reçues et sont publiées en tant que documents **PLE-113/2022** et **PLE-115/2022**. Des déclarations supplémentaires seront publiées au fur et à mesure de leur disponibilité.*

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU COMITE D'APPLICATION DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION (COC)

1. Ouverture de la réunion

*Le Président du Comité d'application, M. Derek Campbell (États-Unis), ouvrira la réunion. Le courrier transmis avant la réunion par le Président est inclus dans le document **COC-318/2022**.*

2. Désignation du Rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est disponible sous la référence **COC-300/2022**.*

4. Examen des progrès accomplis dans le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT et examen de toute action nécessaire

*Les questions renvoyées au Comité d'application pour examen sont incluses dans le document **COC-321/2022**.*

5. Examen du rapport du Secrétariat au Comité d'application

*Celui-ci est disponible sous la référence **COC-303/2022**.*

6. Examen prioritaire des autres recommandations, en tenant compte du calendrier d'expiration des recommandations et, si possible, du calendrier des évaluations du SCRS, le cas échéant, et conformément

au plan stratégique pour l'examen des priorités en matière d'application, appendice 5 de l'ANNEXE 9 du rapport de la réunion annuelle de 2019

*Les informations sont incluses dans le document **COC-303/2022** et ses appendices et annexes, les Rapports annuels [**COC-301/2022**] et le document **COC-308/2022**. Les PNC signalées par les observateurs régionaux, ainsi que les réponses reçues des CPC, sont incluses dans le document **COC-305/2022**. Les feuilles de contrôle s'appliquant aux requins actualisées reçues à ce jour sont disponibles en tant que document **COC-314/2022** et les feuilles de contrôle s'appliquant aux istiophoridés sous la référence **COC-315/2022**. Les informations relatives à la mise en œuvre des programmes d'observateurs scientifiques sont résumées dans le document **COC-317/2022**. Des informations supplémentaires sont également disponibles dans le document **PLE-105/2022**.*

7. Examen des réponses apportées aux lettres du Président à la suite de la réunion de 2021

*Les réponses sont incluses dans le document **COC-309/2022**. Les soumissions tardives sont publiées en addendum à ce document et les lettres originales actuelles du Président sont publiées en tant qu'annexe 1 de ce document.*

8. Tableaux d'application

*Les projets de Tableaux d'application ont été diffusés en tant que document **COC-304/2022**.*

9. Examen d'autres informations pertinentes, y compris les soumissions au titre de la Rec. 08-09

*Les informations soumises au titre de la Rec. 08-09 par l'Environmental Justice Foundation (EJF) et l'Union européenne sont disponibles sous la référence **COC-312A/2022**, conjointement avec les réponses reçues à ce jour.*

10. Examen de la mise en œuvre et de l'application par les CPC des exigences de l'ICCAT, en se concentrant sur les questions et/ou les cas prioritaires

*Les questions et réponses sur la version provisoire du **COC-308/2022** seront publiées sous la référence **COC-306/2022**. Une version révisée des Tableaux récapitulatifs de l'application (**COC-308A/2022**) comportera toutes les réponses reçues par écrit avant la réunion ou toutes les soumissions additionnelles.*

11. Examen des informations concernant les non-CPC

*Les réponses aux courriers du Président sont disponibles sous la référence **COC-310/2022**.*

12. Détermination des mesures recommandées visant à traiter les questions de non-application des CPC et questions relatives aux NCP soulevées aux points 5 et 6 de l'ordre du jour

a) Approbation de l'annexe d'application

Les tableaux d'application (Annexe d'application) devraient être achevés et adoptés par le COC.

b) Identification ou autres mesures à prendre en vertu de la Recommandation sur les mesures commerciales (Rec. 06-13)

*Les données soumises conformément à la Rec. 06-13 sont publiées par voie électronique en tant qu'annexe 1 du **COC-303/2022**. Des informations supplémentaires pourraient également être incluses dans le document **PWG-401/2022**. Le Comité devrait envisager toute action nécessaire sur la base du document **COC-308/2022** et d'autres informations pertinentes.*

c) Action en vertu des Recommandations liées aux données (Recs. 05-09 et 11-15)

La Rec. 11-15 sert de base à l'interdiction des pêches si les données de tâche 1 ne sont pas reçues. La Rec. 05-09 stipule que le Comité d'application ou le PWG devra identifier les insuffisances de données problématiques et recommander les mesures pertinentes que les CPC respectives devront prendre à l'effet de résoudre le problème.

d) Toute autre action

13. Examen des demandes d'octroi du statut de Coopérant

Aucune nouvelle demande d'octroi du statut de Partie, Entité ou Entité de pêche non-contractante coopérante n'a été présentée avant la date limite, le COC se concentrera donc sur le renouvellement, ou non, du statut de coopérant des CPC qui ne sont actuellement pas membres.

14. Examen des progrès accomplis par le Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne (WG-ORT) et prochaines étapes

*Le rapport du Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne (WG-ORT) est disponible en tant que document **COC-302/2022**. Les Présidents du Comité d'application et du WG-ORT ont présenté un projet de Recommandation sur l'application relative au système intégré de gestion en ligne (IOMS) à travers le document **COC-319/2022**.*

15. Autres recommandations à la Commission pour améliorer l'application, y compris l'examen d'un calendrier d'actions pour une application future basée sur la Rés. 16-17

*Un projet de Programme d'actions développé par le Président du COC et le Secrétariat en 2020 et comportant les suggestions des CPC est présenté pour examen du Comité dans le document **COC-307/2022**.*

*Les difficultés rencontrées par les CPC dans la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT ont été résumées dans le document **COC-311/2022**. Comme suite aux recommandations du COC sur la façon d'améliorer l'application ces dernières années, le COC pourrait souhaiter envisager de possibles formats standards pour fournir un renforcement des capacités et une assistance technique, qui pourraient être suivis par le COC dans un unique document, conjointement avec un document qui pourrait être régulièrement actualisé en vue de refléter également les diverses ressources de renforcement des capacités.*

*À la demande du Président du COC, PEW et l'ISSF ont mis à disposition un résumé de leur document Approches et outils recommandés visant à évaluer et renforcer les processus d'application et la performance des ORGP qui a été publié sous la référence **COC-313/2022**.*

Le COC pourrait souhaiter élaborer plus avant le plan stratégique.

16. Autres questions

Les CPC pourraient soulever toute autre question. Aucune n'a été communiquée à la date de rédaction mais pourrait être soulevée jusqu'au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

17. Adoption du rapport et clôture

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT SUR
L'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES ET DES MESURES DE CONSERVATION DE L'ICCAT (PWG)**

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par Mr. Neil Ansell, Président du PWG.

2. Désignation du Rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé dans le document **PWG-400/2022**.*

4. Examen du rapport de la Quinzième réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM) et d'autres groupes de travail subsidiaires pertinents et examen de toute action nécessaire

*Le rapport de l'IMM est disponible en tant que document **PWG-411/2022**. Les rapports des Groupes de travail subsidiaires seront examinés aux points respectifs du point 5 de l'ordre du jour.*

5. Examen, en tenant compte des conclusions du point 4, de l'efficacité et des aspects pratiques de la mise en œuvre de :

5.1 Programmes de documentation des captures et de document statistique

*Les informations sont incluses dans le Rapport du Secrétariat au PWG (**PWG-401/2022**), Section 1 et dans le document **PLE-105/2022**.*

*Le Rapport de la réunion du Groupe de travail ad hoc sur un système de documentation des captures a été publié sous la référence **PWG-409/2022**.*

*Le Rapport du Groupe de travail technique sur l'eBCD, incluant l'« État d'avancement » de TRAGSA est inclus dans le document **PWG-410/2022**. Certains points découlant du TWG et inclus dans les annexes au document pourraient devoir être discutés de manière approfondie par la Commission.*

*Conformément au paragraphe 5 de la Rec. 21-18, le Rapport sur la mise en œuvre de la dérogation visant à valider les BCD pour les opérations commerciales de thon rouge entre États membres de l'UE en 2021 est présenté en tant que document **PWG-407/2022**.*

*Le Président du PWG a proposé un projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 21-08 concernant l'application du système eBCD à travers le document **PWG-416/2022**.*

5.2 Programmes d'observation et EMS

*Les informations relatives à la mise en œuvre du programme d'observateurs ROP-BFT sont incluses dans le document **PA2-601/2022** et au programme d'observateurs pour les transbordements en mer ROP-Transbordement dans le document **PWG-402/2022**. Le PWG pourrait souhaiter examiner toute amélioration nécessaire au formulaire de déclaration CP37, ou donner des précisions sur la déclaration des données sur les transbordements en vue de garantir la cohérence entre les données des CPC/du ROP.*

*Deux réunions du Groupe de travail sur les systèmes de surveillance électronique (WG-EMS) ont été tenues en 2022, et les rapports de ces réunions sont disponibles sous les références **PWG-403** et **PWG-404/2022**.*

Le Groupe de travail sur l'IMM a présenté un Projet de Résolution de l'ICCAT établissant un projet pilote visant à tester l'utilisation d'une caméra stéréoscopique lors du premier transfert et l'automatisation de l'analyse des enregistrements vidéo (PWG-412/2022) pour examen du Groupe de travail.

5.3 Exigences concernant les transbordements en mer et au port

*Le programme de transbordement de l'ICCAT a été mis à jour en 2016 (Rec. 16-15) afin d'inclure les navires de charge transbordant au port dans le Registre des navires de charge de l'ICCAT. Le Registre peut être consulté à l'adresse www.iccat.int/fr/vesselsrecord.asp. Des informations complémentaires sur les exigences en matière de transbordements sont incluses dans les documents **PWG-402/2022** et **COC-305/2022**.*

*Comme discuté par l'IMM, une déclaration de transbordement révisée issue de la Rec. 21-15 (formulaire CP19) avec l'inclusion d'un numéro de document est disponible en tant que document **PWG-420/2022**.*

5.4 Normes concernant l'affrètement et autres accords de pêche

*Un résumé des accords et des rapports d'affrètement provenant des CPC a été présenté au Comité d'application sous la référence **COC-303/2022**. Un tableau résumant les informations sur les accords d'accès est également inclus dans le document **COC-303/2022**.*

5.5 Observation des navires en mer et programmes d'inspection

*Les rapports d'inspection soumis dans le cadre du Programme ICCAT d'inspection internationale conjointe (JIS) sont disponibles en tant qu'annexe 3 du document **COC-303/2022**. Un résumé des rapports est également inclus dans le document **COC-303/2022**.*

*Le Canada a présenté un projet de Recommandation de l'ICCAT sur un programme d'inspection internationale conjointe dans la zone de la Convention dans les zones au-delà de la juridiction nationale, inclus dans le document **PWG-415/2022**.*

L'Union européenne a proposé une modification aux Programmes d'inspection conjointe (JIS) pour l'E-BFT et SWO en vue d'inclure des spécifications pour les échelles de coupée qui a été publiée sous la référence **PWG-417/2022**.*

5.6 Programmes d'inspection au port et autres mesures du ressort de l'État du port

*Le rapport de la réunion de 2022 du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (PIEG) est inclus dans le document **PWG-406/2022**.*

5.7 Exigences d'inscription des navires

*Certaines informations sont incluses dans le document **PWG-401/2022**.*

*Les États-Unis ont présenté un document de discussion : Exceptions aux exigences de l'ICCAT en matière d'inscription sur la liste des navires autorisés pour les navires capturant des espèces ICCAT en tant que prises accessoires. Celui-ci est disponible sous la référence **PWG-418/2022**.*

5.8 Exigences du système de suivi par satellite des navires

*Les informations du Secrétariat sont présentées dans le document **COC-303/2022**.*

* Tels qu'actuellement inclus dans les Rec. 21-08 et 16-04 respectivement

5.9 Responsabilités de l'État du pavillon

*Le Rapport du premier Groupe de travail ad hoc sur les normes du travail (LSWG) est disponible sous la référence **PWG-408/2022**.*

*L'Union européenne a présenté un projet de Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 06-14 visant à promouvoir l'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT par les ressortissants des Parties contractantes et des Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes abrogeant et remplaçant la Recommandation 06-14, qui est disponible sous la référence **PWG-413/2022**.*

5.10 Autres questions

6. Examen et élaboration de la liste de navires IUU

*Le projet de Liste des navires présumés avoir exercé des activités de pêche IUU de 2022 est inclus dans le document **PWG-405_REV/2022**. Le projet de liste contient trois nouveaux navires ainsi que des informations actualisées provenant d'autres ORGP thonières.*

*Un document d'information intitulé « Advancing RFMO IUU Vessel List Utility » réalisé par un consultant sous les auspices du Réseau conformité thon et financé par le réseau IMCS a été présenté sous la référence **PWG-414/2022**. La Commission pourrait souhaiter indiquer si elle considère qu'il est utile de poursuivre l'étude de faisabilité, de coûts et d'options de financement pour ce projet.*

7. Examen des progrès accomplis dans le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT et examen de toute action nécessaire

*Une mise à jour sur les avancées dans les questions recommandées par le Comité d'évaluation des performances est incluse dans le document **PWG-419/2022***

8. Autres questions

Les CPC pourraient soulever toute autre question. Aucune n'a été communiquée à la date de rédaction mais pourrait être soulevée jusqu'au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

9. Adoption du rapport et clôture

*À la date de rédaction, une déclaration sur une position conjointe a été reçue d'OCEANA, de Pew et de WWF et sera publiée en tant que document **PWG-421/2022**. Les déclarations additionnelles seront publiées au fur et à mesure de leur disponibilité.*

Le rapport sera adopté par correspondance.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU COMITE PERMANENT POUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION (STACFAD)

1. Ouverture de la réunion

Mme Deirdre Warner-Kramer (États-Unis), Présidente du STACFAD, ouvrira la réunion.

2. Désignation du Rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été diffusé dans le document STF-200/2022.

4. Rapports du Secrétariat

4.1 Rapport administratif 2022

Le rapport a été publié sous la référence STF-201_REV/2022.

4.2 Rapport financier 2022

Le Rapport financier a été publié sous la référence STF-202/2022 et le document STF-207/2022 présente la situation actuelle du Fonds de roulement de l'ICCAT.

4.3 Examen des progrès réalisés en ce qui concerne le paiement des arriérés de contributions et les droits de vote

Les informations seront diffusées lors de la réunion en tenant compte des informations les plus actualisées disponibles à travers le STF-205/2022 (Informations sur les arriérés de contributions et les plans de paiement des arriérés).

5. Assistance aux CPC en développement et identification d'un mécanisme de financement du Fonds de participation aux réunions (MPF) et d'autres activités de renforcement des capacités

Des informations sur les dépenses du fonds de participation aux réunions (MPF) figurent dans le document STF-206/2022.

6. Mise à jour sur le contrat du Secrétaire exécutif

Le mandat actuel du Secrétaire exécutif de l'ICCAT est de 5 ans avec une reconduction possible pour une nouvelle période de cinq ans. Cette année, le STACFAD devrait étudier le renouvellement du contrat actuel du Secrétaire exécutif et fournir une orientation à la Commission sur la façon de procéder.

7. Propositions de modification des Statuts et Règlement du personnel de l'ICCAT et autres questions relatives au personnel

Des amendements proposés aux Statuts et Règlement du personnel de l'ICCAT sont inclus dans le document STF-210A/2022 pour examen du STACFAD et de la Commission.

8. Examen des méthodes permettant de garantir la disponibilité des rapporteurs

Cette question a été examinée, dans une certaine mesure, par le Groupe de travail virtuel sur la révision du Règlement intérieur (VWG-RRP) (cf. PLE-112_REV/2022) mais pourrait nécessiter un examen complémentaire du STACFAD.

9. Examen des progrès réalisés par le Groupe de travail virtuel sur une position financière durable pour l'ICCAT (VWG-SF)

Le Président du STACFAD rendra également compte à la Commission des progrès réalisés par le Groupe de travail virtuel sur une position financière durable pour l'ICCAT (VWG-SF).

10. Examen des implications financières des demandes du SCRS

Le document **STF-209_REV/2022** répertorie la demande de financement du SCRS.

11. Examen des implications financières des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT proposées

Faisant suite à une décision prise par la Commission en 2019, chaque proposition devrait être accompagnée d'une estimation des ressources additionnelles requises, notamment du Secrétariat de l'ICCAT, pour la mise en œuvre de toute nouvelle exigence de déclaration ou de toute autre tâche qu'elle inclut.

12. Examen et révision, le cas échéant, du budget et des contributions des Parties contractantes pour 2023

*Le projet de budget ordinaire de l'ICCAT a été diffusé à l'avance et est disponible dans le document **STF-203/2022**. Le budget pour le système eBCD a également été diffusé 60 jours à l'avance et est disponible sous la référence **STF-204/2022**.*

13. Autres questions

*Le document **STF-211/2022** présente l'Évolution de certains indicateurs sur la charge de travail du Secrétariat ces dernières années.*

*Toute actualisation des tableaux d'évaluation des performances sera diffusée sous la référence **STF-208/2022**.*

14. Adoption du rapport et clôture

Le rapport sera adopté par correspondance.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOUS-COMMISSION 1

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Paul Bannerman (Ghana), qui assure la présidence de la Sous-commission 1.

2. Désignation du Rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 1 est disponible en tant que document **PA1-500/2022**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le document **GEN-004/2022**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS)

*Le Dr Gary Melvin fera rapport sur l'état des stocks de thonidés tropicaux et répondra aux demandes spécifiques de la Commission en ce qui concerne les thonidés tropicaux. L'information y afférente est incluse dans le document **PLE-104/2022**.*

6. Examen du rapport des réunions intersessions de la Sous-commission 1 et examen de toute action nécessaire

*Les rapports de la première et de la deuxième réunion intersessions de la Sous-commission 1 sont inclus dans les documents **PA1-501/2022** et **PA1-502/2022** respectivement.*

7. Examen des tableaux d'application

*Le tableau sur le thon obèse contenu dans le document **COC-304/2022** devrait être examiné le plus tôt possible afin de déterminer si des modifications sont nécessaires ou si des mesures pourraient être requises de la part du Comité d'application. Les quotas ajustés pour 2023 ne peuvent pas être calculés car aucune limite de capture n'a encore été adoptée.*

8. Mesures pour la conservation des stocks et mise en place des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

*Le Président a présenté un projet de Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 21-01 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux, inclus dans le document **PA1-505/2022**, en plus d'un courrier expliquant la position du Président sur la façon de procéder en ce qui concerne le PA1-505/2022, qui est inclus dans le document **PA1-506/2022**.*

*Les États-Unis ont proposé un projet de Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation 21-01 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux, qui est inclus dans le document **PA1-508/2022**.*

*L'Afrique du sud a également présenté un projet de Recommandation de l'ICCAT aux fins de l'allocation et de la gestion des CPC « petits pêcheurs » à intégrer dans un programme pluriannuel révisé de conservation et de gestion des thonidés tropicaux, disponible sous la référence **PA1-507/2022**.*

*Le Brésil et l'Afrique du sud ont conjointement soumis un projet de résolution de l'ICCAT concernant l'élaboration d'objectifs de gestion initiaux pour le listao de l'Atlantique Ouest inclus dans le document **PA1-503_SPONS_1/2022**.*

*L'Union européenne a présenté une Note explicative sur une proposition de méthodologie pour l'allocation des possibilités de pêche pour le thon obèse incluse sous la référence **PA1-509/2022**.*

*Le Secrétariat de l'ICCAT a soumis un rapport de situation sur la soumission des données sur les thonidés tropicaux et les pêcheries sous DCP par les CPC en 2022, qui est inclus dans le document **PA1-504/2022**.*

9. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 8 ci-dessus

Si des mesures antérieures doivent être annulées lors de l'adoption de nouvelles mesures, cela devrait être identifié, de préférence dans la recommandation, ou au moins clairement indiqué par la Sous-commission.

10. Recherche

Le SCRS informera la Sous-commission de toute initiative de recherche en cours pertinente.

11. Autres questions

12. Adoption du rapport et clôture

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOUS-COMMISSION 2

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Shingo Ota (Japon), qui assure la présidence de la Sous-commission 2.

2. Désignation du Rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 2 est disponible en tant que **PA2-600/2022**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le **GEN-004/2022**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS)

*Le Dr Gary Melvin fera rapport sur l'état des stocks de thonidés tempérés du Nord et répondra aux demandes spécifiques de la Commission y compris la poursuite des travaux sur la MSE pour le thon rouge (Est et Ouest). Le document **PA2-616/2022** comporte la MSE pour le thon rouge de l'Atlantique – Résultats finaux & Guide de décision. L'avis du SCRS figure dans le document **PLE-104/2022**.*

6. Examen des rapports des réunions intersessions de la Sous-commission 2 et examen de toute action nécessaire

*Un rapport de mise en œuvre du Consortium sur le programme régional d'observateurs pour le thon rouge est inclus dans le document **PA2-601/2022**.*

6.1 Rapport du Groupe de travail ad hoc sur le germon de la Méditerranée

*Le rapport du Groupe de travail ad hoc sur le germon de la Méditerranée figure dans le document **PA2-602/2022**.*

6.2 Rapport de la première réunion intersessions de la sous-commission 2

*Le rapport de la première réunion intersessions de la Sous-commission 2 est disponible sous la référence **PA2-603/2022**.*

6.3 Rapports des réunions intersessions sur la MSE pour le thon rouge

*Les rapports de la deuxième, de la troisième et de la quatrième réunion intersessions de la Sous-commission 2 (BFT-MSE) sont inclus dans les documents **PA2-604/2022**, **PA2-605/2022** et **PA2-606/2022** respectivement.*

7. Examen des tableaux d'application

*Les tableaux sur le thon rouge et le germon du nord contenus dans le document **COC-304/2022** devraient être examinés le plus tôt possible afin de déterminer si des modifications sont nécessaires ou si des mesures pourraient être requises par le Comité d'application.*

8. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

Le Président a présenté les projets de Recommandation suivants :

*Un projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 21-06 établissant un programme de rétablissement pour le germon de la Méditerranée, inclus dans le document **PA2-608/2022**.*

*Un projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 21-08 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, inclus dans le document **PA2-611A/2022**.*

*Un projet de Recommandation de l'ICCAT établissant une procédure de gestion pour le thon rouge de l'Atlantique à utiliser dans les zones de gestion de l'Atlantique Ouest et de l'Atlantique Est et de la Méditerranée, inclus dans le document **PA2-613/2022**.*

*La Norvège a soumis un Projet de Résolution de l'ICCAT sur un projet pilote de stockage de courte durée du thon rouge vivant présenté dans le document **PA2-609/2022**.*

*Le Japon a soumis un document de discussion sur les navires de transformation du thon rouge, inclus dans le document **PA2-607/2022**. S'il est accepté par la Sous-commission 2, il pourrait être pris en considération par le PWG.*

*Le Japon a également présenté une Proposition sur le taux de croissance observé chez le thon rouge élevé dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, contenue dans le document **PA2-614/2022**.*

*Les États-Unis ont soumis un projet de Recommandation de l'ICCAT concernant un plan de conservation et de gestion du thon rouge de l'Atlantique Ouest, inclus dans le document **PA2-615_REV/2022**.*

*L'Algérie, l'Albanie et l'Égypte ont soumis des déclarations indépendantes concernant chacune des demandes d'augmentation des quotas de thon rouge, qui sont incluses dans les documents **PA2-610/2022**, **PA2-612/2022** et **PA2-617/2022**, respectivement.*

9. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 8 ci-dessus

10. Recherche

Les informations sur le GBYP de l'ICCAT et toute information pertinente relative à la recherche seront présentées par le Président du SCRS.

11. Autres questions

12. Adoption du rapport et clôture

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOUS-COMMISSION 3

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Qayiso Mketsu (Afrique du sud), qui assure la présidence de la Sous-commission 3.

2. Désignation du Rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 3 est disponible en tant que document **PA3-700/2022**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le document **GEN-004/2022**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS)

*Le Dr Gary Melvin fera un rapport sur l'état des stocks de thonidés tempérés du Sud, notamment le germon du sud. Le thon rouge du sud est géré par la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT). L'avis du SCRS figure dans le document **PLE-104/2022**.*

6. Examen des tableaux d'application

*Le tableau sur le germon du Sud contenu dans le document **COC-304/2022** devrait être examiné le plus tôt possible afin de déterminer si des modifications sont nécessaires ou si des mesures pourraient être requises de la part du Comité d'application.*

7. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre des *Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche*

*Le Brésil et l'Afrique du sud ont présenté un projet de Recommandation de l'ICCAT sur les limites de capture de germon de l'Atlantique Sud pour la période 2023–2026, disponible en tant que document **PA3-701/2022**.*

*L'Afrique du sud a présenté un Exposé des motifs - Méthodologie proposée pour les limites de capture de germon de l'Atlantique Sud inclus dans le document **PA3-702/2022**.*

8. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 7 ci-dessus

Si des mesures antérieures doivent être annulées lors de l'adoption de nouvelles mesures, cela devrait être identifié, de préférence dans la recommandation, ou au moins clairement indiqué par la Sous-commission.

9. Recherche

Toute information pertinente relative à la recherche sera présentée par le Président du SCRS.

10. Autres questions

11. Adoption du rapport et clôture

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOUS-COMMISSION 4

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Amar Belacel (Algérie), qui assure la présidence de la Sous-commission 4.

2. Désignation du Rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 4 est disponible en tant que document **PA4-800/2022**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le document **GEN-004/2022**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS)

*Le Dr Gary Melvin fera rapport sur l'état de l'espadon, des istiophoridés, des requins et d'autres thonidés et espèces apparentées non inclus dans d'autres Sous-commissions, et répondra aux demandes spécifiques de la Commission en ce qui concerne les espèces relevant du mandat de la Sous-commission 4. L'avis du SCRS figure dans le document **PLE-104/2022**.*

6. Examen du rapport de la réunion intersessions de la Sous-commission 4 et examen de toute action nécessaire

Le Président résumera les conclusions de la réunion intersessions qui se tiendra immédiatement avant la réunion de la Commission.

7. Examen des tableaux d'application

*Les tableaux sur l'espadon, les istiophoridés et le requin peau bleue contenus dans le document **COC-304/2022** devraient être examinés le plus tôt possible afin de déterminer si des modifications sont nécessaires ou si des mesures pourraient être requises par le Comité d'application.*

8. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre des *Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche*

*Les plans de pêche/gestion et de développement actualisés pour l'espadon de l'Atlantique Nord sont présentés dans le document **PA4-801/2022**.*

*Les plans de gestion de pêche d'espadon de la Méditerranée soumis dans la Recommandation 16-05 sont présentés dans le document **PA4-802/2022**.*

Les projets de mesures suivants ont été présentés à ce jour pour examen par la Sous-commission 4 :

*Un projet de Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation supplémentaire 21-03 prolongeant et modifiant la Recommandation 17-03 sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Sud a été présentée par l'Union européenne dans le document **PA4-807/2022**.*

*Les États-Unis ont soumis un projet de Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation supplémentaire 21-02 prolongeant et modifiant la Recommandation 17-02 sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Nord, inclus dans le document **PA4-808/2022**.*

*L'Union européenne et le Royaume-Uni ont soumis projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taube bleu de l'Atlantique Sud capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT, inclus dans le document **PA4-804_SPONS_1/2022**.*

*Le Belize, le Brésil, l'Union européenne, la Norvège, l'Afrique du sud, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Gabon, le Nicaragua et le Canada ont conjointement soumis le document **PA4-805_SPONS_3/2022**, projet de Recommandation de l'ICCAT concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT.*

*L'Union européenne a soumis un projet de Recommandation de l'ICCAT sur les prises accessoires de tortues marines capturées en association avec les pêcheries de l'ICCAT, présenté en tant que document **PA4-803/2022**, qui combine, rationalise et amende la Recommandation de l'ICCAT sur les prises accessoires de tortues marines dans les pêcheries de l'ICCAT (Rec. 10-09) et la Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 10-09 sur les prises accessoires de tortues marines dans les pêcheries de l'ICCAT (Rec. 13-11).*

*Les États-Unis et le Brésil ont également soumis un projet de Recommandation sur les prises accessoires de tortues marines capturées en association avec les pêcheries de l'ICCAT, disponible en tant que document **PA4-806_SPONS_1/2022**, qui combine, rationalise et amende la Recommandation de l'ICCAT sur les prises*

accessoires de tortues marines dans les pêcheries de l'ICCAT (Rec. 10-09) et la Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 10-09 sur les prises accessoires de tortues marines dans les pêcheries de l'ICCAT (Rec. 13-11).

9. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 8 ci-dessus

Si des mesures antérieures doivent être annulées lors de l'adoption de nouvelles mesures, cela devrait être identifié, de préférence dans la recommandation, ou au moins clairement indiqué par la Sous-commission.

10. Recherche

Toute information pertinente relative à la recherche sera présentée par le Président du SCRS.

11. Autres questions

12. Adoption du rapport et clôture